

À votre service



Soutenir un membre de sa famille incarcéré

par Sabrina Moroni, coordinatrice/Intervenante psychosociale chez Relais Famille

LES ENJEUX QUE DOIVENT SURMONTER LES PERSONNES JUDICIARISÉES EN COMMUNAUTÉ ET L'IMPACT DE LA FAMILLE DANS CETTE RÉINSERTION SOCIALE.

Soutenir un membre de sa famille incarcéré est un événement marquant. Une fois la période de réclusion terminée, le retour en collectivité représente un défi de taille puisque plusieurs enjeux doivent être surmontés. Il est difficile de statuer sur le nombre total d'enjeux avec lesquels ces personnes doivent composer. Toutefois, dans le cadre de mes différents emplois auprès d'une clientèle criminalisée (intervenante et conseillère dans une maison de transition et agente de libération conditionnelle pour le Service correctionnel du Canada), j'ai pu constater une certaine récurrence.

Le fait de devoir composer avec un casier judiciaire lors d'un retour en communauté est complexe à plusieurs niveaux. Rapidement, on pense à la restriction de plusieurs destinations voyages (dont les États-Unis d'Amérique), la difficulté à se trouver un emploi (plusieurs employeurs vont vérifier la présence d'antécédent judiciaire avant l'embauche), le manque de spécialisation professionnelle (particulièrement pour les gens institutionnalisés) et la difficulté à se trouver des assurances personnelles. Le fait d'être assuré constitue un privilège.

Or, les différentes compagnies peuvent choisir ceux qu'elles veulent assurer. Bien qu'il n'existe actuellement aucune étude scientifique démontrant que les délinquants font plus de réclamations, la prime sera calculée en conséquence.

Pour la plupart des cas (certaines restrictions s'appliquent), il est possible de déposer une demande de « suspension de casier judiciaire », après 5 ou 10 ans, selon la gravité des infractions commises. Précisons que le fait de déposer cette demande n'assure pas que celle-ci sera acceptée et si oui, sa validité se limite au Canada.

Un autre enjeu important est l'opinion publique. La réinsertion sociale des délinquant(e)s n'a jamais fait l'unanimité. Certains prônent la répression alors que d'autres sont pour la réinsertion. Cela dit, certains types de délits ne seront jamais tolérés. Par exemple, les citoyens seront beaucoup plus enclins à pardonner le fait d'avoir commis des vols à l'étalage que des délits comme ceux de Karla Homolka et Paul Bernardo. Bien que la série de meurtres et de viols sur des enfants se soit produite il y a plus de 20 ans, les gens n'oublieront jamais. On entend encore des brèves d'informations qui choquent le public puisque M^{me} Homolka tente de refaire sa vie en 2016... Jusqu'à quel point, en tant que société, sommes-nous prêts à pardonner ? Quels sont nos critères ? La réponse varie d'une personne à l'autre.

Soutenir un membre de sa famille incarcéré est un événement marquant. Une fois la période de réclusion terminée, le retour en collectivité représente un défi de taille puisque plusieurs enjeux doivent être surmontés.

Cela dit, un certain nombre de facteurs peuvent faciliter la réinsertion sociale : ne pas entretenir de dépendance aux drogues et à l'alcool, ne pas avoir été incarcéré pour de longues périodes, posséder une formation professionnelle, une situation financière stable et être entouré d'une famille prosociale.

Plusieurs études démontrent clairement que le **principal prédicteur d'une réinsertion sociale réussie est la présence de la famille**. Jouant déjà un rôle capital durant l'incarcération (contacts téléphoniques, visites en établissement, envois postaux, etc.), le rôle des membres de la famille devient d'autant plus important lorsque la personne sera libérée. Par ailleurs, parmi de nombreux critères évalués par la CQLC (Commission québécoise des libérations conditionnelles) ou la CLCC (Commission des libérations conditionnelles du Canada), la présence de la famille figure parmi les priorités !

Finalement, il est important de savoir que même si vous n'acceptez pas le(s) délit(s) commis par votre proche, vous pouvez quand même lui offrir un certain support pour l'aider à se reprendre en main. Il a besoin de vous et vous faites la différence !

Vous vivez une situation où vous devez soutenir un proche incarcéré ? Notre organisme est là et n'hésitez pas à nous contacter. Nous offrons plusieurs services d'aide aux familles. www.relaisfamille.org. ■



Pour nous rejoindre :
Téléphone : 514-419-6632
Courriel : info@relaisfamille.org

